COMPTE-RENDU DE REUNION

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREUIL LE SEC

Séance du 10 avril 2018

L'An Deux Mil Dix Huit et le Dix Avril à Dix Huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUPUIS Denis, Maire.

<u>PRESENTS</u>: Mr DUPUIS, Mmes BROCHOT, PELTIER, DAUVIN, Mrs ROGER, MAILLET, Mrs CALVEZ, SAUVET, MITZAL, Mmes, ALLIEL, HUMBERT, HUGUENIN, LAGLENNE

ABSENTS excusés avec pouvoir: Mme MARIEAUD à Mme DAUVIN; Mr DUBOS à Mme HUGUENIN, Mr BRIOT à Mme PELTIER, Mr BEDONSKI à Mme BROCHOT.

ABSENTE excusée sans pouvoir : Mme MOUGAS

<u>Nomination</u> <u>d'un secrétaire de séance</u>: Vu le CGCT, à l'unanimité des membres présents, Madame DAUVIN Marie-Laure est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 22 février 2018 est approuvé, sans observation, par 17 voix pour dont 4 pouvoirs et 1 abstention (M. SAUVET).

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur le Maire RAPPELLE que lors du dernier conseil municipal du 21 février 2018, Madame BEAUDART Patricia a présenté sa démission de son poste de conseillère municipale.

Conformément à la réglementation, Mme BEAUDART Patricia étant élue sur la liste « NOUVEL ELAN POUR BREUIL LE SEC », le suivant de cette liste, Mr POURCEAU Hubert a été appelé pour remplacer le conseiller démissionnaire et a accepté d'intégrer le conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-4,

Vu le Code électoral, notamment l'article L 270,

Considérant que Mme BEAUDART Patricia a démissionné de son poste de conseillère municipale,

Considérant que Mr POURCEAU Hubert a accepté de siéger au Conseil Municipal,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prendre acte de l'installation de Mr POURCEAU Hubert au sein du conseil,

Le Conseil Municipal PREND ACTE de l'installation de Mr POURCEAU Hubert au sein du Conseil Municipal.

<u>Désignation d'un nouveau membre au sein des commissions municipales suite à la nomination d'un nouveau conseiller</u>

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il conviendrait d'intégrer Mr POURCEAU Hubert dans les commissions municipales dans lesquelles il souhaite être membre (la liste des commissions lui a été transmise).

Monsieur le Maire propose de désigner Mr POURCEAU Hubert membre des commissions suivantes : TRAVAUX – CIRCULATION, URBANISME, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, désigne Mr POURCEAU Hubert membre des commissions citées ci-dessus.

<u>Désignation d'un nouveau membre au Centre Communal d'Action Sociale suite à démission de Mme</u> BEAUDART Patricia

Suite à la démission de Mme BEAUDART Patricia, Mr le Maire fait appel à candidature afin de la remplacer au CCAS, se porte candidat : Mr SAUVET Jean-Marie. Après vote à l'unanimité, Mr SAUVET Jean-Marie, est élu membre du CCAS.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Après examen et analyse financière du compte administratif de l'exercice 2017 présenté par Le Maire,

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et a guitté la salle.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 17 voix pour dont 4 pouvoirs, sous la présidence de Mme Marie-Christine BROCHOT, Maire-Adjointe,

- DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2017
- CONSTATE l'exacte conformité avec les états du compte de gestion de la Trésorière,
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser
- ARRETE les résultats définitifs et DECIDE de les approuver, tels que résumés ci-dessous :

	FONCTIO	NNEMENT	INVESTIS	SEME	ENT	ENSE	MBLE
LIBELLE	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT		DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés				152	2 447.81€		152 447.81€
Opérations de l'exercice	2 725 208.53€	3 146 420.48€	857 627.06€	761	L 382.97€	3 582 835.59€	3 907 959.45€
Totaux	2 725 208.53€	3 146 420.48€	857 627.06€	913	8 830.78€	3 582 835.59€	4 212 888.26€
Résultats de clôture		421 211.95€			203.72€ R001		477 415.67
		Besoin de financ	ement			/ <u>-</u>	
	ı	Excédent de finan	cement		5	6 203.72	
		Restes à réali	ser		1 35	59 989.00€	
		Besoin de finance	ement		1 30	03 785.28€	
	Excéd	dent de financem	ent des RAR		93:	3 239.00€	
	Вє	esoin total de fina	ncement		370	0 546.28€	1111
	Exc	édent total de fin	ancement			-	
	1	l'excédent de fond d'affecter la som		ide	(au comp	0 546.28€ te 1068 section stissement)	

50 665.67€
(au compte 002
excédent de
fonctionnement reporté)

COMPTE DE GESTION 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière et résumé dans l'état II-2 présenté,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que la trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- DECLARE, après en avoir délibéré, par 18 voix pour dont 4 pouvoirs, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS 2017 SUR L'EXERCICE 2018

En application de l'instruction comptable M14,

Le Conseil Municipal,

Considérant les réunions de commission des finances du 19 mars et 05 avril 2018,

Après en avoir constaté la sincérité et après en avoir délibéré, par 18 voix pour dont 4 pouvoirs, DECIDE :

- ⇒ d'approuver la reprise anticipée des résultats 2017 au budget primitif 2018,
- d'affecter l'excédent cumulé de la section de fonctionnement de 421 211.95 €, constaté à la clôture de l'exercice 2017, de la façon suivante :

Au compte 1068 « Réserves » Investissement = 370 546.28 €
Au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté) = 50 665.67 €

Pour financer certaines opérations de la section Investissement du budget primitif 2018, notamment le projet de la réhabilitation des bâtiments accueillant la petite enfance (périscolaires et centres de loisirs) et les travaux d'aménagement de voiries diverses communales.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Entendu les explications de Monsieur Le Maire, notamment le montant de l'endettement très nettement inférieure à une année de rentrée fiscale,

Considérant le projet de budget primitif pour l'année 2018 présenté en commission de finances du 19 mars et 05 avril 2018 et compte tenu des projets de travaux à réaliser, le Maire propose malgré tout de conserver les taux appliqués en 2017.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition faite par le Maire de conserver les mêmes taux appliqués depuis plusieurs années et notamment en 2017,

Après s'être assuré que les prévisions couvrent l'ensemble de l'année ET après en avoir délibéré, par 18 voix pour dont 4 pouvoirs, DECIDE, de maintenir la part communale des taux d'imposition à leur valeur 2017, et VOTE ceux-ci à hauteur de :

Monsieur SAUVET, demande d'avoir comme l'an passé l'histogramme de l'état de la dette. Monsieur le Maire indique qu'il sera donné lors d'un prochain conseil.

VOTE DES SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS

Comme chaque année, la commune est sollicitée par les associations pour le financement de leur fonctionnement,

Vu les demandes de subventions présentées,

Vu la réunion de la commission des finances en date du 19 mars et 05 avril 2018 au cours de laquelle ont été débattues les diverses demandes des associations,

Monsieur le Maire indique à l'assemblée, que l'association des Parents d'Elèves a dû faire face à deux achats imprévus et demande l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 500 euros. Après vote, à l'unanimité, il est décidé d'accorder cette subvention en précisant bien que cela reste exceptionnel. Monsieur SAUVET, indique qu'il serait souhaitable que l'association ne reverse pas en totalité les bénéfices faits lors de l'organisation de manifestations aux coopératives scolaires, afin d'avoir de la trésorerie d'avance en cas d'imprévus.

Madame HUGUENIN, souligne que le montant de 28 euros attribué par élèves, reste fixe depuis plusieurs années.

Les explications de Monsieur le Maire entendues, et notamment les prévisions budgétaires pour l'exercice 2018 prévoyant un montant global de subventions au bénéfice des associations,

Etant entendu que certains élus ne prennent pas part au vote en ce qui concerne la subvention pour l'association dont ils sont membres du bureau,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour dont 4 pouvoirs DECIDE :

- de verser aux associations, pour l'année 2018, les subventions conformément au tableau détaillé cidessous et approuvé lors de la commission des finances du 29 mars et 05 avril 2018,
- ➡ CHARGE le maire de l'exécution de la présente délibération, Les crédits étant prévus à l'article 6574 du Budget Primitif 2018.

LIBELLE	Décision CM 2018		
AMICALE CYCLISTE	250		
A.R.A.C.	500		
A.S.D.A.P.A.	200		
Amicale Sportive des Sapeurs- Pompiers cadets	200		
Secours Populaire	300		

Union des cheveux blancs	2200	
Club d'escrime de Clermont	300	
Club des collectionneurs	400	
Coop, mater 107*28	3136	
Coop, prim 184*28	5208	
COSM de BLS	5000	
Jardins familiaux	250	
Judo Clermontois	350	
Mains et merveilles	350	
Association parents élèves	1000	- =
Clermont club rugby	500	
Sté Civile des chasseurs	200	
ité Communale des pêcheurs	0	
Tennis club de BLS	4000	
Tennis de table	400	
A,P,E,I	100	
FITDANSEBLS	4000	
US BLS (football)	14000	
association Valentin Haüy	80	
Vie libre	0	
Comité de jumelage	3300	
Comité des fêtes	20000	
Restos du cœur	1000	
GERMAN WEEK'S	400	
SECOURS CATHOLIQUE	200	
BREUIL EN COULEURS	400	
AFSEP	100	
Association des paralysés de France	80	
Association breuil cynophile	0	
Cercle des jeux picards	0	
PORT ET BIEN ETRE NOINTEL	150	
PCBS	424	
TOTAUX	. 68978	

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Compte tenu du déséquilibre constaté à la lecture de la présentation de la présentation générale du Budget Primitif 2018, Monsieur le Maire propose d'annuler ce point et de le reporter à une séance de Conseil Municipal, à savoir : le lundi 16 avril 2018 à 19 heures.

DIVERS

Mme ALLIEL, demande la règlementation concernant l'épandage, notamment en ce qui concerne la proximité des habitations et de la plaine de jeux. La règlementation sera transmise lors d'un prochain conseil municipal.

Mr SAUVET, signale que le lampadaire situé au bout de l'Impasse des Roches ne fonctionne pas en continu, et demande si c'est dans le but de faire des économies d'énergie.

Mr ROGER, indique que c'est en cours avec la SICAE, car à certains endroits plusieurs lampadaires fonctionnent par intermittence.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Le Maire lève la séance à 20 H 00.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Denis DUPUIS.